

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0072

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Tourisme  
Tél : 04 66 56 10 76  
Réf : 2025 MB-03

**Objet** : Convention à titre gracieux de mise à disposition des terrasses de la Maison de la figue de Vézénobres avec M. Pol PERAN et Mme Noémie JEAN-BOURGEAULT organisateurs de l'évènement « l'atelier hors les murs » le dimanche 8 juin 2025 de 8h à 20h

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

**Considérant** que, M. Pol PERAN, artiste-artisan et Mme Noémie JEAN-BOURGEAULT, artiste-artisan, souhaitent organiser l'évènement « l'atelier hors les murs » dans le cœur de la cité médiévale de Vézénobres,

**Considérant** que les terrasses de la Maison de la figue seraient un des lieux propices à l'organisation de l'évènement, notamment pour y exposer les œuvres des artistes,

**Considérant** que cette manifestation présente un intérêt culturel certain pour le territoire et qu'il convient donc de leur mettre à disposition les terrasses de la Maison de la figue, à titre gracieux, par voie de convention aux organisateurs,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** :

Une convention sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ, M. Pol PERAN, artiste-artisan référencé à l'URSSAF du Gard sous le n°SIRET : 509 871 679 00031 domicilié 27 rue Bas Plan - 30360 Vézénobres et Mme Noémie JEAN-BOURGEAULT, artiste-artisan référencée à l'URSSAF du Gard sous le n°SIRET : 841 422 413 00028 domiciliée 309 route du Mas des Gardies - 30360 Vézénobres, organisateurs de l'évènement « l'atelier hors les murs » en vue de la mise à disposition des terrasses de la Maison de la figue de Vézénobres.

## **ARTICLE 2 :**

Cette mise à disposition sera consentie à titre gracieux pour le dimanche 8 juin 2025, de 8h à 20h.

## **ARTICLE 3 :**

Les modalités et les conditions de la mise à disposition seront précisés dans ladite convention.

## **ARTICLE 4 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

14 FEV. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

